



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Drogue

Question écrite n° 57897

### Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur un projet, emanant du comite de recherche sur les drogues, qui devra etre bientot soumis a l'examen du Parlement europeen. L'esprit de ce texte est d'obtenir une legislation partielle de la vente des drogues, qu'elles soient douces ou dures, sur le territoire de la Communaute economique europeenne. Aussi, la possession de drogue en petite quantite et a des fins d'usage personnel ne serait plus reprehensible et n'entrainerait plus de poursuites judiciaires. Selon les auteurs de cette proposition, le fait de ne plus considerer le toxicomane comme un delinquant lui garantirait une meilleure chance de reinserion sociale. En fait, cela aboutira a voir les revendeurs « endosser la qualite d'usager » pour echapper a toute repression. Cette argumentation est totalement erronee etant entendu que tous les specialistes s'accordent pour reconnaitre que la reinserion d'un drogue passe avant tout par sa desintoxicatiton et non par un quelconque encouragement a la consommation de stupefiants. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre son sentiment sur ces propositions inacceptables.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le texte auquel fait reference l'honorable parlementaire emane de la commission d'enquete du Parlement europeen sur le developpement de la criminalite liee a la drogue en Europe. Ce document n'a pas ete adopte par l'assemblee pleniere du Parlement, qui lors du debat du 13 mai dernier s'est oppose a l'une des propositions de ce rapport visant a depenaliser la detention de drogue en faibles quantites. Le gouvernement francais s'est toujours oppose a ce type de mesure et l'a rappele au moment de son adhesion a la recommandation 1141 du conseil de l'Europe adoptee an 1991 et relative a l'abus et au trafic illicite de drogue et a la question de la legalisation. Cette recommandation stipule notamment : « la legalisation de la vente des drogues renforce inevitablement la consommation tout en adressant des messages negatifs a la jeunesse, particulierement influencable en matiere de consommation de drogue La reduction de la demande de drogue est la seule solution a long terme a l'abus de stupefiant et il faut lui accorder une plus grande priorite qu'actuellement. »

### Données clés

**Auteur :** [Mme Daugreilh Martine](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57897

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** santé et action humanitaire

**Ministère attributaire :** santé et action humanitaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2183